Deuxieme Année. Ce Journal parait le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. Numéro 31

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. par ANNEE. "Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas." par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14. Québec, MERCREDI, 31 Janvier 1849. BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DEBATS.

Séance du 22 Janvier.

Réponse au discours du trone.

[Suite.]

M. Dumas.—M. l'Orateur, je remplis avec plaisir la charge qui m'est dévolue de proposer la motion de concours dans le discours que nous a fait Son Excellence le gouverneur général à l'ouverture de la présente session.

Les innovations introduites dans ce discours me donnent l'assurance qu'on veut véritablement le bien du pays.

Fort de l'appui de cette Chambre, fort de la confiance du pays, le ministère n'a pas craint de nous donner un grand aperçu des réformes en contemplation. C'est par la confiance qu'il a répondu à la confiance du peuple. Et à quoi lui aurait servi la dissimulation, lorsque le peuple peut à chaque instant retirer son mandat à chacun de ses membres? La dissimulation pourvait convenir à un autre ordre de chose, à des tems où la ruse et l'astuce tenaient lieu de vertu politique.

Le ministère loin d'avoir à craindre pour sa politique ne peut que grandir dans l'opinion publique. Dans chacune des mesures contenues dans ce discours on voit l'importance et la sagesse de sa marche.

Au premier rang figure l'amnistie générale en faveur de nos compatriotes. Honneur à ceux qui ont pris l'initiative dans cet acte de miséricorde, à ceux qui ont obtenu cette promesse de la prérogative royale! Quel bonheur pour nous de rendre nos malheureux exilés, à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs familles! Quel bonheur pour eux de rentrer dans leur patrie et de voir leur pays *qu'ils avaient laissés* dans l'oppression, rentrer de nouveau dans la possession de ses droits politiques! Quel plaisir encore pour eux de voir le pouvoir entre les mains des hommes du choix de leurs concitoyens? Quel plaisir de revoir le pays en possession des libertés publiques pour lesquelles ils avaient eux-mêmes combattu, versé leur sang et perdu leur liberté! Ils sauront eux, apprécier la sagesse et la persévérance admirables de ceux dont une oppression aussi pesante que longue n'a pu lasser la passion, et qui, à force de constance, ont reconquis cette victoire qui les avait un instant abandonnés sur le champ de bataille. Ils sauront reconnaître la valeur, le mérite de ces hommes qui ont toujours cherché la liberté dans les limites de la constitution.

Qui n'applaudira pas encore à cette autre mesure de justice, qui tend à rappeler cette clause inique de l'acte d'union qui impose des restrictions à l'usage de la langue française!

Déchirons cette page de notre histoire qui en éternisant la honte de nos tyrans, éternisera aussi les combats, la résistance des Canadiens contre l'Union. Je n'ai pas de terme trop fort pour qualifier l'union des Canadas. On a voulu, en nous l'imposant, blesser les Canadiens dans ce qu'ils avaient de plus cher. On ne peut prêter aux auteurs de l'Union aucuns motifs raisonnables. Est-ce que la langue parlée par Lamartine, Thiers et Odillon Barrot *n'était pas assez énergique pour rendre*, pour exprimer la profondeur de leur politique, puisqu'ils ont osé la supprimer! Qui ignore que la langue française a été adoptée par toutes les cours comme la langue de la diplomatie? qu'elle est admirée depuis des siècles par toute l'Europe, qu'elle est l'interprête de son droit public? Mais non, ils l'ont cru trop stérile pour la rédaction de nos statuts provinciaux. Son Excellence, le représentant de notre souveraine, nous a paru, lui, entretenir une toute autre opinion sur le mérite de la langue française. Il n'a pas craint de déparer son discours, en le prononçant dans la langue des premiers colons du pays. C'est que son éducation, ses connaissances, le mettaient en état d'en connaître les avantages, d'en apprécier les beautés.

Avoir obtenu le rappel de cette clause inique, de cette clause dégradante de l'acte d'union est pour nos ministres la meilleure preuve qu'ils pouvaient donner de la justesse *de leurs vues, la meilleure réponse* qu'ils pouvaient faire à ceux qui les accusaient d'avoir accepté l'union, comme s'il nous eût fallu laisser le champ libre à nos adversaires, comme s'il ne fallait pas mieux nous en servir pour porter au pouvoir le parti libéral.

C'est ainsi que le poison le plus subtil entre les mains d'un habile médecin se convertit en un remède salutaire; c'est ainsi qu'il peut tirer la vie d'un principe de mort.

L'attention de cette Chambre a été aussi attirée particulièrement sur plusieurs autres mesures d'une grandre importance. Il y a celle du bill de judicature et celle du bill du King's Collége que je ne crois pas devoir passer en revue dans le moment actuel.

Quand à la première de ces mesures, ceux qui ont eu l'avantage d'en lire le projet peuvent avoir un avant-goût, une idée de l'habileté avec laquelle seront façonnées les autres.

Quant à la mesure du bill du King's College, en dépit de tout ce qu'a pu nous en dire un grand charlatan, un célèbre magnétiseur; en dept de tous ceux qui ont dit que cette mesure serait la mesure d'achoppement de tous nos ministères; en dépit, dis-je, de tant de prophéties, je me flatte que nos ministres sauront faire de cette mesure une mesure agréable à tous les partis dans le Haut-Canada.

Dans la crise où nous ont plongé les changements dans les lois commerciales de la mère-patrie; à la veille de subir un système *colonial nouveau*, nous devons nous réjouir de voir le vaisseau de l'état, le vaisseau national, confié aux mains d'hommes qui sauront le diriger avec sûreté sur la mer orageuse de notre politique coloniale.

M. Wethenhall.—seconda la proposition de M. Dumas et fit un discours à l'appui du projet de réponse. Il passa en revue les différents sujets traités dans le discours et termina en disant que ce discours pouvait donner une entière satisfaction au pays.

Le Col. Prince.—fit un discours dans lequel il reprocha au gouverneur d'avoir prononcé sa harangue en français, il prétendit que c'était les ministres qui l'avaient engagé à le faire, afin de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens-Français; il dit qu'il espérait que l'an prochain les ministres feraient peut-être quelque chose de plus drôle. Ils ont oubliés, dit-il, l'honoble membre pour Glengarry; sans doute que pour plaire à ses constituants, les ministres *engageront le gouverneur à faire son* discours en langue écossaise, (*Gaelic*) à la prochaine session. Plus tard il croyait que *ce système les forcerait à le faire en* allemand aussi pour plaire aux électeurs de Waterloo. Après avoir terminé sa ridicule et son intolérante parodie à ce sujet, il entra dans le merite de l'administration du jour. Il les attaqua au sujet de la destitution de M. Crowsky, pour faire place à l'ami du ministre, M. Killaly, et aussi au sujet de plusieurs autres nominations.

M. Papineau.—Je me lève pour dire le peu de mots, que j'ai à dire à l'occasion des circonstances qui ont accompagné la convocation du parlement provincial, cette année. Dans la manière qu'il a été ouvert, il y a quelque chose d'inaccoutumé. C'est un acte de justice trop agréable, trop digne d'approbation, de la part du souverain du pays pour qu'on pût se permettre d'en faire un sujet de basses railleries, comme on s'en est permises. Le gouverneur a prononcé son discours en anglais et en français. Le rétablissement de la langue Française dans le parlement Canadien était un acte de stricte justice, que nous devant l'autorité constituée. Son Excellence remplissait donc son devoir, en agissant comme il l'a fait. Il l'a fait avec toute l'attention et la courtoisie, qu'on devait en justice au peuple de cette province, et on doit lui en savoir gré L'année dernière, j'ai été blessé, j'ai été profondément affligé dans l'occasion solennelle, où le parlement a été convoqué, de voir que le *discours du trône n'eut pas été prononcé* en langue française. Dans les usages du pays cette pratique avait toujours eu lieu. Il est vrai que les gouverneurs n'ayant pas toujours l'éducation, qui semble inséparable de la connaissance de la langue du pays, *le plus civilisé de l'Europe*, étaient souvent obligés de faire lire le discours par un de leurs subrogés, mais toujours était-il lu dans la langue française. Il n'y a que depuis l'Union des deux provinces, que cet acte de justice a été interompu.

Ceci posé, je dis que quant à tout le reste de cette adresse, je n'y *vois rien de louable, mais beaucoup à blâmer, beaucoup à reprendre.* Je ne sais pas si c'est un piège tendu à cette assemblée, ou si l'on a bien calculé la porté du discours, qu'on a mis dans la bouche de Son Excellence. Toujours le second paragraphe de cette adresse nous entraînerait à compromettre le pays plus qu'il ne l'a jamais été, si nous l'acceptions sans explication, sans protestation.—Voici ce paragraphe:

" Que cette Chambre s'assurance que les preuves qu'a données le peuple du Canada, pendant cette période d'excitation et de mal-aise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité. "

Voilà, monsieur l'orateur, à mon avis, le ministère libéral à peine monté au pouvoir, qui déjà fait un pas retrograde, qui " descend, qui se rabaisse jusqu'à jouer le " rôle du ci-devant conseil spécial de lord " Sydenham. " Cet éloge sans mesure, cet éloge insensé, que nous font nos ministres, " de la constitution bâtarde " qui a été imposée au pays; cet éloge sans restriction de l'acte d'Union, met les membres du cabinet soit-disant libéral en contradiction directe avec eux-mêmes; elle contraste en ne peut plus avec leur passé, avec *leurs protestations* (quand ces protestations pouvaient leur profiter et les porter au pouvoir) contre l'acte d'Union. Rien de plus opposé, de plus contradictoire, que leurs déclarations sur les hustings et leurs déclarations du jour. Quoi? l'acte d'Union a-t-il donc subi des changemens tels que nous devions maintenant donner une approbation entière à ce que nous avions été si unanimes d'abord à condamner? mais on veut faire contraster l'acte d'Union avec l'acte de constitution, qui nous régissait auparavant. On met ces deux constitutions en contraste, pourquoi? *Pour prouver que celle-ci ne doit plus autoriser*, soulever aucune réclamation.

Néanmoins, le 23 juin 1841, les membres libéraux de la Chambre d'alors, qui sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui, qui votaient dans un sens en 41, et qui votent dans un sens contraire en 49, voulant toujours conserver néanmoins le même nom ces mêmes membres libéraux s'exprimaient dans les termes suivants:

" Nous regrettons que la province du Bas-Canada, n'ait pas été consultée sur la constitution qui est substituée à celle qui existait par l'acte de 1791 et qu'il y ait des passages dans l'acte qui constitue actuellement le gouvernement des Canadas, qui sont contraires à *la justice* et aux droits communs de sujets britanniques. "

(Signé,) Armstrong, Baldwin, Bouthillier, Christie, Hincks, Morin et Price.

Cette profession de foi si sage, était appuyée par les hommes mêmes, qui viennent nous dire, sans rougir, que la tranquillité du pays est due à la sagesse, à la supériorité de nos institutions! Et ces hommes-là veulent se faire donner le titre de libéraux, ils se plaisent à se le donner le entr'eux! ils veulent prendre le nom de libéraux maintenant encore, qu'il y a une contradiction si palpable, si flagrante entre leur doctrine d'alors et celle d'aujourd'hui. Loin de penser, comme eux, je trouve la constitution sous laquelle nous *sommes régis " extrêmement fautive*, ex- " trêmement mesquine, extrêmement ty- " rannique et demoralisatrice. Conçue par des hommes d'état, au genie aussi etroit que malfaisant, aussi petit, qu'était grand un de ceux, qui dans des circonstances plus heureuses, avaient préparé l'acte de 91, elle n'a eu jusqu'ici, et ne peut avoir dans la suite que des effets dangereux, les résultats ruineux et destructifs. Je proposerai donc un amendement au paragraphe de l'adresse auquel je fais allusion.

Mais avant, je ferai remarquer, que ce sont des considérations singulièrement sordides, que d'annoncer pour récompense à un peuple, dont on approuve la tranquillité, dont on dit que sa tranquillité est louable dans des circonstances extraordinaires, dans des circonstances où le monde entier soulevé, comme sous l'effet d'un volcan, où l'on aurait pu en conséquence s'attendre à ce que cette sur-excitation, qu'il y a dans toute l'Europe, aurait pu avoir ici quelque retentissement; que d'annoncer, dis-je, à un peuple, ou plutôt que de lui dire: pour le prix d'une conduite si méritoire, dans des circonstances aussi difficiles, tu peux espérer que bientôt le crédit public va revivre! Pour des libéraux, qui l'eussent été dans le cœur, et non seulement sur les lèvres et à l'extérieur, il y avait bien d'autres conclusions, il y avait des conclusions infiniment plus nobles, infiniment plus honorables et pour le gouvernement et pour le peuple, à tirer de la tranquillité qui règne, je dirai à un degré lamentable, dans la *province. C'est entr'autres que le peuple*, qui savait ainsi aimer l'ordre, ne renonçait pas pour cela au désir d'obtenir plus de liberté, n'était pas insensible à l'injustice de l'acte d'Union des deux Canadas, mais que, pour prix de cette tranquillité il méritait la confiance des autorités supérieures, que le temps était venu où l'on pouvait lui accorder de larges libertés. Puisqu'on nous invite donc aujourd'hui à louer ce qu'on a blâmé et repoussé courageusement dans d'autres temps, ce que, je suis sûr, que la grande majorité du pays condamne encore, c'est-à-dire l'acte d'Union; je ne crois pas que cette chambre puisse, en honneur, en conscience, voter ce paragraphe de la présente adresse, mais qu'on doit au pays, qu'on se doit à soi-même d'y substituer des amendements exprimant les vœux bien connus de la nation. Je lirai donc celui que je tiens ici, et que je crois approprié aux circonstances. (Nous donnons plus bas cet amendement.)

Il y a quelque chose d'étonnant dans la situation, que se font les partis dans ce pays. Ces années dernières, on a appelé au pouvoir un ministere tory; celui qui a été déplacé, il n'y a encore que quelques semaines. A son entrée au pouvoir, il a protesté, suivant les habitudes, un discours au contraire. Qu'est-il arrivé? Le parti libéral, indigné de la manière d'agir de ce ministère, a répudié toutes ses terres les vues contenues dans son discours; on n'a pu trouver d'expression assez forte pour le condamner, le ridiculiser. Eh bien! aujourd'hui ce parti libéral, si fier alors de *ses droits, accepte en entier, le discours de ces hommes*, auxquels ils avaient cru devoir faire de si amers reproches! On n'en a ôté que les mots: *Otez-vous que vous pensions vos pièces!!* ... Tout le reste convenait admirablement au parti libéral! Aujourd'hui ce qu'on a blâmé est approuvé. Il y a *entente cordiale* entre ces hommes, qui s'étaient tenus en deux parts. Le discours de nos ministres actuels est le même discours que celui du ministere tory, moins ce trait qui le rend plus *illibéral* encore que celui de l'année dernière. c'est cette lâche approbation, sans protestation aucune de l'acte d'Union. Le parti libéral compose un discours, qui convient en tout au parti tory, qu'il a tant méprisé, tant combattu!

Voilà un échange de compliments qui nous justifie bien, je pense, de dire qu'il y a autant de mal de part et d'autre; que nous ne pouvons rien *attendre de mieux de ceux-ci que de ceux-là.* Depuis que je suis de retour au pays, j'ai été à portée d'examiner les choses, d'étudier les hommes et je puis dire d'un côté que *les tories sont meilleurs que je ne les pensais*, et, d'un autre côté, que *les libéraux sont loin d'être ce que je les croyais*; que j'en ai une *idée très inférieure à celle que je m'en étais formée.*

(*A continuer.*)

Affaires de Routine.

Mercredi 24 janvier 1849.

Cinquante Pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions lues:—

De G. O. Stuart, Ecuyer et autres, de la Cité de Québec, et des Comtés de Québec et de Port-Neuf, demandant que certains chemins dans la Paroisse Ste. Foye soient placés sous le contrôle de la Commission des Chemins à Barrieres de Québec, et que la dite Commission soit autorisée à prélever des fonds en la manière ordinaire *pour compléter et tenir les dits* Chemins en bon ordre.

De la Corporation du Collége de Nicolet, demandant de l'aide pour le dit College.

De Hugh C. Parker, Ecuyer, Président et autres, le Vice-Président et les Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, demandant un Acte d'incorporation.

De Alfred Digby et autres, de Branford et autres Townships, demandant que les Townships de Brantford, Onondaga, Tuscarora, Oakland et Burford, et les moitiés Sud des Townships de Bleinheim et Dumfries soient érigés *en nouveaux District.*

De F. Fournier et autres, de la Paroisse de St. Jean Port-Joli, demandant la révocation ou l'amendement de l'Acte d'Education pour le Bas-Canada.

De Madame Julie Angélique Badeaux, de la Ville des Trois-Rivières, veuve de feu Louis Charles Cresse, Ecuyer, demandant à être indemnisée pour le terrain pris dans l'Isle St. Christophe, pour les Travaux Publics.

De Robert Barrie et autres, de la Division Ouest de Hinchinbrook et Godmanchester, demandant des amendemens aux Actes des Municipalités, d'Education, des Chemins et de Judicature; et demandant une allocation pour la construction d'un chemin depuis la Rivière à la Truite jusqu'au Village Aniect.

De Fisher Ames et autres, du Comté de Beauharnais, demandant que l'Acte des Ecoles Elémentaires dans le Bas-Canada soit amendé ou révoqué.

De M. A. Primeau et A. A. Troiner, du Comté de Beauharnais, demandant à construire un Pont de Péages sur la Rivière Chateauguay, dans la Paroisse Saint-Martin, et à faire un chemin qui y conduise.

De Peter Aylen et autres, du Comté des Outaouais, demandant une allocation pour macadamiser le chemin entre Bytown et Aylmer.

De James Wardworth et autres, du comté des Outaouais, demandant que le dit Comté soit érigé en District reparé pour les fins Judiciaires.

Du Conseil Municipal de Rimouski, demandant l'établissement de Cours de Justice et la construction d'une Prison, à la Rivière du Loup.

De J. A. C. Marchand et autres, des Comtés de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandan qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres possédées en fief ou en censive.

De M. McFarlane et autres, du Fief Marie-Anne, District des Trois-Rivières, demandant que le Seigneur soit forcé de leur donner des titres pour leurs terres.

L'Hon. M. Baldwin *rapporte les listes* suivantes des Membres qui doivent composer les Comités Spéciaux Permanents; *lesquelles seront prises en considération* demain:

1e. Sur les Privilèges et Elections:—MM. Baldwin, Cayley, Chabot, Dickson, Drummond, Fourquin, Notman, Papineau et Richards.

2e. Sur les lois expirantes:—MM. Beaubien, Blake, Dumas, Polette, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Watts et Wilson.

3e. Sur les lignes de Chemins de Fer et Télégraphe:—MM. Boutillier, Brooks, Cauchon, Hall, Sir Allan MacNab, McFarland, Méthot, Mongenais, Prince, Sherwood, de Toronto, et Wetenhall.

4e. Sur les Bills pour Chemins et Ponts:—MM. Armstrong, Cameron, de Cornwall, Davignon, Fortier, Guillet, Johnson, MacDonald, de Kingston, Marquis et Meyers.

5e. Sur les divers Bills Privés:—MM. Cartier, Chauveau, Daly, Egan, Flint, LaTerrière, Morrison, Prince et Sherwood, de Brockville.

6e. Sur les Ordres Permanens:—MM. Badgley, Boulton, de Norfolk, Burritt, Duchesnay, Fournier, Gugy, Lemieux, Robinson, et Scott, de Bytown.

7e. Sur les Impressions:—MM. Hincks, Holmes, Jobin, Laurin, MacDonald, de Glengary, McConnell, McLean, Stevenson, et Taché.

8e. Sur les Contingens:—MM. Bell, Christie, Crysler, DeWitt, Lyon, Malloch, Sauvageau, Scott, des Deux-Montagnes, et Thompson.

Sur motion de M. Richards, il est résolu, que la Pétition contre le retour du membre siégeant pour le Comté de Glengarry n'est plus devant la Chambre, vu que les Pétitionnaires n'ont pas fourni les cautionnemens exigés par la loi.

L'Hon. M. LaTerrière présente un Bill pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le chenal du nord du Fleuve St. Laurent, en bas de l'Ile d'Orléans, et pour obliger la Maison de la Trinité de Quebec à placer des bouées pour indiquer les battures dans le dit chenal et pour faciliter la traverse du Sud au Nord, depuis l'Ile aux Reaux jusqu'au Cap Tourmente;—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de M. McLean, une Adresse est votée—demandant un état des sommes prélevées en vertu des dispositions de l'Acte intitulé: " Acte pour pourvoir au paiement des réclamations provenant de la rébellion et de l'invasion dans le Haut Canada, et pour approprier à des fins locales les droits sur les licences d'auberges. "

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'Amendement qui, lundi dernier, a été proposé par l'Honorable M. Papineau, à la Motion faite sur une Adresse en réponse